

Comptes annuels

Période du 01/07/2020 au 30/06/2021

FONDATION JEROME LEJEUNE

37 Rue des Volontaires
75015 PARIS

APE : 7219Z -
Siret : 40779655600014

mazars

MAZARS

Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau
de l'ordre des experts comptables
61 Rue Henri Regnault

92075 PARIS LA DEFENSE

Tél :

Fax :

Courriel :

Web : www.mazars.fr

Fondation Jérôme Lejeune

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 30 juin 2021)



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 30 juin 2021)

Aux Membres
Fondation Jérôme Lejeune
37, rue des Volontaires
75015 Paris

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation Jérôme Lejeune relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} juillet 2020 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable relatif à la première application du règlement comptable ANC 2018-06, propre aux entreprises à but non lucratif, décrit dans le paragraphe « Règles générales » de l'annexe aux comptes annuels qui expose l'incidence de la première application dudit règlement.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comme mentionné ci-avant, le paragraphe « Règles générales » de l'annexe expose le changement de méthode comptable résultant de l'application de la réglementation comptable ANC 2018-06 relative aux entreprises à but non lucratif. Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivies par votre fondation, nous avons vérifié la correcte application de cette nouvelle réglementation comptable et de la présentation qui en est faite.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration de la Fondation.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 16 novembre 2021

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

Jean-Romain Bardoz

 Sommaire

Compte rendu de travaux de l'Expert-Comptable	3
Etats de synthèse	5
Bilan actif	6
Bilan passif	7
Compte de résultat	8
Annexe	11
Règles et méthodes comptables	12
Faits caractéristiques	14
Notes sur le bilan	15
Notes sur le compte de résultat	24
Autres informations	25

Rapport de l'Expert-Comptable

COMPTE RENDU DES TRAVAUX DU PROFESSIONNEL DE L'EXPERTISE COMPTABLE

En notre qualité d'expert-comptable et conformément à nos accords, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'association FONDATION JEROME LEJEUNE relatifs à l'exercice du 01/07/2020 au 30/06/2021.

Ces comptes annuels sont joints au présent compte rendu ; ils se caractérisent par les données suivantes :

	Montant en euros
Total bilan	17 788 395,73
Total des produits d'exploitation	14 216 917,00
Résultat net comptable (Excédent)	1 630 401,95

Nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes.

Fait à PARIS LA DEFENSE

Pour MAZARS
Laurent CHAVANE
Expert-comptable

Etats de synthèse

Bilan actif

ACTIF	Exercice N (selon ANC 2018-06)			Exercice N-1 (selon CRC 1999-01)
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net au 30/06/2021	Net au 30/06/2020
Immobilisations incorporelles	454 864	331 153	123 712	71 974
Frais d'établissement	-			
Frais de recherche et de développement	-			
Donations temporaires d'usufruit	-			
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	419 432	330 093	89 339	62 965
Immobilisations incorporelles en cours	34 017	-	34 017	
Autres immobilisations incorporelles	1 415	1 060	355	9 009
Avances et acomptes			-	
Immobilisations corporelles	4 483 463	3 068 391	1 415 071	667 929
Terrains	-		-	
Constructions	266 708	165 470	101 238	101 238
Installations techniques, matériel et outillage industriels	-		-	
Autres immobilisations corporelles	3 374 422	2 902 921	471 501	566 691
Immobilisations corporelles en cours	-		-	
Avances et acomptes	7 800		7 800	
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	834 532		834 532	
Immobilisations financières	970 514		970 514	1 001 851
Participations et Créances rattachées	-		-	
Autres titres immobilisés	718 027		718 027	718 027
Prêts	160 000		160 000	195 000
Autres immobilisations financières	92 487		92 487	88 824
ACTIF IMMOBILISE	5 908 841	3 399 544	2 509 297	1 741 754
Stocks et en-cours	-		-	
Créances	-		-	
Créances usagers et comptes rattachés	26 282	1 080	25 201	37 867
Avances et acomptes versés sur commandes	3 839		3 839	
Créances reçues - legs ou donations	291 704		291 704	
Autres créances	100 765		100 765	152 748
Valeurs mobilières de placement	8 262 268		8 262 268	5 578 951
Instruments de trésorerie	-		-	
Disponibilités	6 550 898		6 550 898	6 131 059
ACTIF CIRCULANT	15 235 755	1 080	15 234 675	11 900 625
Charges constatées d'avance	44 424		44 424	36 394
Frais d'émission des emprunts	-		-	
Primes de remboursement des emprunts	-		-	
Ecart de conversion Actif	-		-	
COMPTES DE REGULARISATION	44 424	-	44 424	36 394
TOTAL DE L'ACTIF	21 189 020	3 400 624	17 788 396	13 678 773

Bilan passif

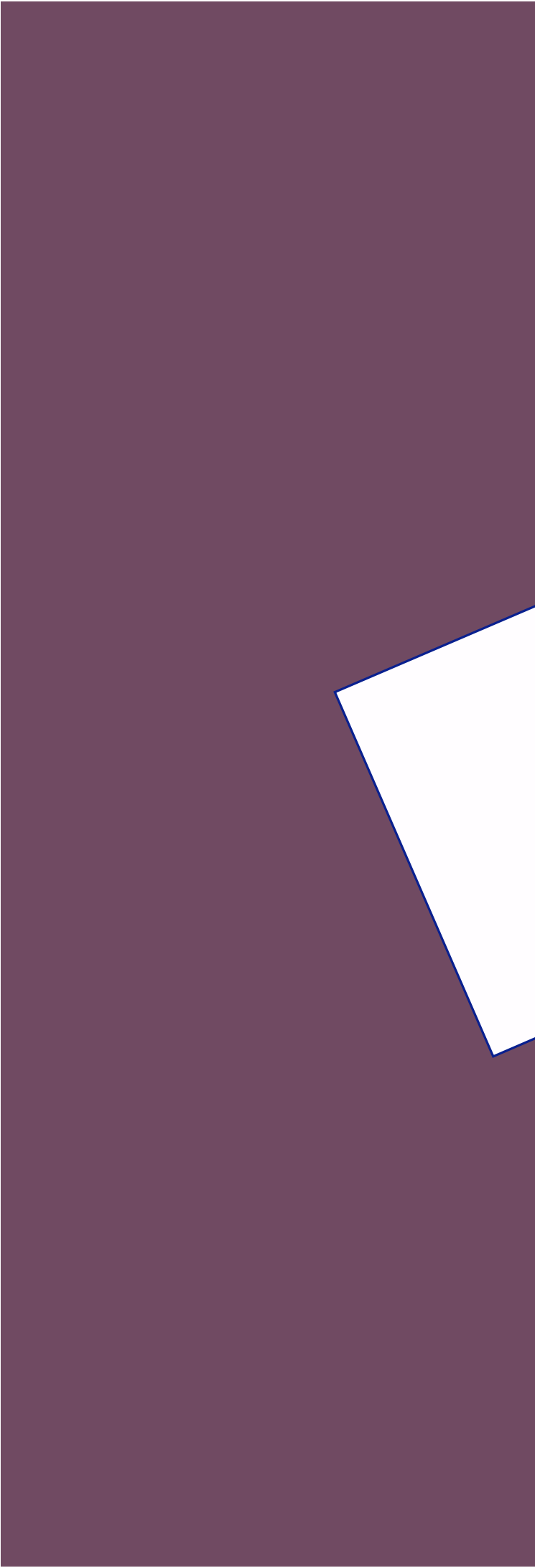
PASSIF	Net au 30/06/2021 (selon ANC 2018-06)	Net au 30/06/2020 (selon CRC 1999-01)
Fonds propres / fonds associatifs sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	2 261 814	2 261 814
Fonds propres complémentaires	-	-
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires	-	-
Fonds propres complémentaires	-	-
Ecart de réévaluation	-	-
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles	895 140	895 140
Réserves pour projet de l'entité	-	-
Autres	-	-
Report à nouveau	3 454 801	3 497 517
Résultat de l'exercice	1 630 402	42 717
Situation nette (sous total)	8 242 156	6 611 754
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	-	-
Provisions réglementées	-	-
FONDS PROPRES	8 242 156	6 611 754
Apports		
Legs et donations		
Subventions affectées		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultat sous contrôle		
Droit des propriétaires		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds reportés - legs ou donations	1 113 507	-
Fonds dédiés	519 653	-
FONDS REPORTES ET DEDES	1 633 160	-
Provisions pour risques		
Provision pour charges	370 700	362 071
PROVISIONS	370 700	362 071
Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement		
Fonds dédiés sur autres ressources		612 727
FONDS DEDES		612 727
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-
Emprunts et dettes financières diverses	4 800	4 800
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	238 959	161 864
Dettes des legs et donations	9 704	-
Dettes fiscales et sociales	517 916	462 019
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	2 014
Autres dettes	6 763 436	5 384 594
Instruments de trésorerie	-	-
Produits constatés d'avance	7 563	76 930
DETTES	7 542 379	6 092 221
Ecart de conversion Passif		
TOTAL DU PASSIF	17 788 396	13 678 773

Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT	du 01/07/20 au 30/06/21 (selon ANC 2018-06)	du 01/07/19 au 30/06/20 (selon CRC 1999-01)
Cotisations	-	-
Ventes de biens et services	-	-
Ventes de biens	-	-
dont ventes de dons en nature	-	-
Ventes de prestations de service	-	-
dont parrainages	-	-
Produits de tiers financeurs	13 555 661	-
Concours publics et subventions d'exploitation	-	-
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	-	-
Produits liés à des financements réglementaires	-	-
Ressources liées à la générosité du public	-	-
Dons manuels	7 941 802	-
Mécénats	730 726	-
Legs, donations et assurances-vie	4 883 133	-
Contributions financières	-	-
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	18 567	78 901
Utilisations des fonds dédiés	114 891	-
Autres produits	482 576	11 359 338
Cotisations	-	-
Dons manuels	-	7 721 627
Mécénats	-	150 000
Legs et donations	-	3 038 680
Contributions financières reçues	-	-
Versement des fondateurs	-	-
Quote-part de dotations consommables virées au compte de résultat	-	-
Autres produits	482 576	449 031
PRODUITS D'EXPLOITATION	14 171 695	11 438 239
Achats de marchandises	-	209
Variation de stocks	-	-
Autres achats et charges externes	10 032 414	9 191 295
Aides financières	-	-
Impôts, taxes et versements assimilés	184 175	161 429
Salaires et traitements	1 529 004	1 385 752
Charges sociales	663 617	591 442
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	141 220	140 194
Dotations aux provisions	29 080	-
Reports en fonds dédiés	21 817	-
Autres charges	46 231	18 636
Aides financières	-	-
Autres charges	46 231	18 636
CHARGES D'EXPLOITATION	12 647 558	11 488 957
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	1 524 137	- 50 717

Compte de résultat

Participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	3 277	1 798
Autres intérêts et produits assimilés	6 957	14 528
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge	-	-
Différences positives de change	13	22
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	90 641	125
PRODUITS FINANCIERS	100 888	16 473
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	-	-
Intérêts et charges assimilées	-	-
Différences négatives de change	45	2 619
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	4 486
CHARGES FINANCIERES	45	7 105
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	100 843	9 368
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	1 624 979	- 41 350
Sur opérations de gestion	3 000	-
Sur opérations en capital	-	-
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	2 422	35 000
PRODUITS EXCEPTIONNELS	5 422	35 000
Sur opérations de gestion	-	14 114
Sur opérations en capital	-	-
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	-	32 000
CHARGES EXCEPTIONNELLES	-	46 114
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	5 422	- 11 114
Participation des salariés aux résultats (VII)	-	-
Impôts sur les bénéfices (VIII)	-	1
Total des produits (I + III + V)	14 278 005	11 489 712
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	12 647 603	11 542 177
SOLDE INTERMEDIAIRE	1 630 402	- 52 465
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	-	140 604
- Engagements à réaliser sur ressources affectées	-	130 856
EXCEDENT OU DEFICIT	1 630 402	- 42 717
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	428	-
Prestations en nature	19 110	-
Bénévolat	126 933	-
TOTAL	146 471	
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature	-	-
Mises à disposition gratuite de biens	428	-
Prestations en nature	19 110	-
Personnel bénévole	126 933	-
TOTAL	146 471	



Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : FONDATION JEROME LEJEUNE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2021, dont le total est de 17 788 396 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 1 630 402 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2020 au 30/06/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/06/2021 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du plan comptable général prévues par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables 2018-06 qui a succédé en 2020 au CRC 99-01 du 16 février 1999 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations, fondations et fonds de dotation.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception de celles induites par le nouveau règlement comptable ;
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels tels que prévus par le Plan Comptable Général et le règlement ANC 2014-03.

S'agissant de la première année d'application du nouveau règlement comptable propres aux entités sans but lucratif :

- exceptionnellement nous présentons cette année l'actif, le passif et le compte de résultat sous deux colonnes à savoir (de gauche à droite) les données 2020/2021 sous le nouveau règlement ANC 2018-06 et les données 2019/2020 historiques ;
- l'Annexe est complétée d'une note sur « la description de l'objet social, des activités statutaires et des moyens mis en œuvre ».

Le changement de règlement comptable n'a eu aucune incidence sur la situation nette.

Les principaux changements pour la Fondation, se résument à une modification de la nomenclature comptable, à de nouvelles règles de présentation des comptes annuels à savoir notamment :

- A l'actif, les biens reçus par legs ont été comptabilisés dès leur acceptation :
 - o Biens reçus par legs destinés à être cédés pour 835K€ (immobilisations corporelles)
 - o Créances reçus par legs pour 292K€
 - o Valeurs mobilières de placement pour 2 734K€ (contrats de capitalisation)
- Au passif :
 - o le reclassement des fonds dédiés qui figurait entre les provisions pour risques et charges et les emprunts, figure désormais entre les fonds propres et les provisions pour risques et charges,
 - o les passifs reçus par legs ont été comptabilisés dès l'acceptation des legs dans les provisions pour charges et de poste de dettes des legs et donations,
 - o les ressources reçues par legs et non réalisées à la clôture sont comptabilisées dans les fonds reportés
- Dans le compte de résultat :
 - o les fonds dédiés sont désormais comptabilisés en résultat d'exploitation et non plus en résultat exceptionnel ;
 - o le poste autres produits a été remanié par le règlement ANC 2018-06 ainsi les ressources liées à la générosité du public apparaissent désormais dans le poste « produits de tiers financeurs »
 - o les financements obtenus auprès de fonds privés ayant fait l'objet d'un accord spécifique apparaissent désormais dans les ressources liées à la générosité du public.
- L'application du nouveau règlement n'a pas d'impact sur le report à nouveau.

Plusieurs notes de l'annexe prévues par la nouvelle réglementation comptable ne sont volontairement pas documentées compte tenu des caractéristiques de la Fondation et notamment celles prévues en matière de :

- actifs inaliénables ;
- émission de titres associatifs ;
- la réévaluation des actifs corporels et financiers ;
- l'affectation d'actifs constitutifs d'une dotation non consommable ;

Il en est de même de l'annexe sur les relations avec les contreparties donnant toutes indications utiles sur les transactions autres que celles résultant d'opérations courantes conclues à des conditions normales.

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité générale reste celle des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Objet social – Actions statutaires – Moyens mis en œuvre

La Fondation Jérôme Lejeune fondée en 1995 et reconnue d'utilité publique par le décret du 20 mars 1996, a pour but de poursuivre l'œuvre à laquelle le professeur Jérôme Lejeune, a consacré sa vie :

- la recherche médicale sur les maladies de l'intelligence et sur les maladies génétiques
- l'accueil et les soins des personnes, notamment celles atteintes de la trisomie 21 ou d'autres anomalies génétiques, dont la vie et la dignité doivent être respectées de la conception à la mort naturelle.

Les moyens d'actions de la fondation sont le fonctionnement d'établissement de recherche, de consultation, de soins d'accueil des malades et de leurs familles, d'enseignement, le financement des équipes y travaillant, l'édition de bulletins, de publications, de mémoires, l'organisation de conférences, de congrès, de cours, d'expositions, de concours, de prix, de récompenses, de bourses et d'une manière générale tous moyens permettant à la fondation de poursuivre directement ou indirectement la réalisation de son objet notamment en fournissant toutes aides, secours et subventions aux personnes physiques ou morales.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douanes et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement, de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les frais accessoires, droit de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés l'acquisition, ne sont pas incorporés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisées en charges.

La méthode de comptabilisation des composants a été appliquée.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Agencements des constructions : 8 à 20 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 8 à 20 ans
- * Matériel de bureau : 3 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

La Fondation a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Titres de participations et autres titres immobilisés

Les titres de participation sont évalués à leur coût y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de la fondation.

Faits caractéristiques

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

L'exercice clos au 30 juin 2021 est le premier exercice d'application du règlement ANC 2018-06. Les principaux traitements opérés sont listés ci-dessous.

Les contributions volontaires en nature

Le règlement ANC 2018-06 prévoit que les contributions volontaires en nature soient valorisées et comptabilisées si les deux conditions suivantes sont remplies :

- la nature et l'importance des contributions volontaires en nature sont des éléments essentiels à la compréhension de l'activité de l'entité ;
- l'entité est en mesure de recenser et de valoriser les contributions volontaires en nature.

La fondation a décidé de comptabiliser les contributions volontaires en nature dans des comptes de classe 8, au pied du compte de résultat :

- au crédit, les contributions volontaires par catégorie (dons en nature consommés ou utilisés en l'état, prestations en nature, bénévolat) ;
- au débit, en contrepartie, leurs emplois selon leur nature (secours en nature, mises à disposition gratuite de locaux, prestations, personnel bénévole).

Des indications sur la nature de ces contributions, les modalités qui lui ont permis de les quantifier et les méthodes de valorisation sont données dans le paragraphe dédié aux CVN.

Classification des ressources :

Les ressources de la fondation ont été comptabilisées en produits selon leur nature.

Une refonte des comptes de produits utilisés a été réalisée afin que le plan de comptes soit conforme au plan de comptes du nouveau règlement. Ainsi les ressources liées à la générosité du public ont été reclassées vers des comptes appropriés :

- 7541 - Dons manuels
- 7542 - Mécénats
- 7543 - Legs, donations et assurances-vie
- ...

La part des ressources destinée à un projet défini à raison d'une stipulation du tiers financeur et non utilisée à la clôture de l'exercice a fait l'objet d'une comptabilisation en fonds dédiés.

Donations temporaires d'usufruit reçues

Le règlement ANC 2018-06 prévoit que les donations temporaires d'usufruit soient comptabilisées à la date de signature de l'acte de donation temporaire dans le compte d'immobilisations incorporelles « Donations temporaires d'usufruit » avec pour contrepartie la rubrique « Fonds reportés liés aux legs ou donations ».

Les dispositions de première application du règlement permettent de ne pas comptabiliser les donations temporaires d'usufruit conclues antérieurement à la première application du règlement. La fondation a retenu cette option.

Assurances-vie

Le règlement ANC 2018-06 prévoit qu'une assurance-vie dont l'entité est bénéficiaire est comptabilisée en produit « Assurances-vie » à la date de réception des fonds par l'entité.

Cette règle a été suivie par la Fondation pour la comptabilisation des fonds reçus au cours de l'exercice.

Legs

Les biens et dettes reçus par legs sont comptabilisés à la date de l'acceptation du legs par le conseil d'administration ou à la date d'entrée en jouissance si celle-ci est postérieure ou le cas échéant, à la levée de la dernière condition suspensive.

Les biens reçus par legs, donations ou assurances-vie sont inscrits en engagements reçus, pour leur valeur estimée, entre la date à laquelle l'entité a été informée et la date de la comptabilisation à l'actif des biens concernés.

Les frais afférents à un legs engagés par l'entité préalablement à la date d'acceptation du legs sont inscrits en charges dans le compte de résultat selon leur nature.

Voici les règles de comptabilisation des legs à la **date d'acceptation** suivies par la fondation :

A la date d'acceptation, l'actif net successoral correspond à l'ensemble des biens et des créances appartenant au défunt après déduction

du passif de la succession.

La contrepartie de la comptabilisation des biens, des dettes et des provisions provenant de legs ou de donations est :

- en fonds propres avec ou sans droit de reprise lorsqu'il existe une stipulation du testateur ou du donateur de renforcer les fonds propres de l'entité ;
- en produits dans le cas contraire.

Voici les règles de comptabilisation des legs applicables **postérieurement à la date d'acceptation** suivies par la fondation :

Lors de la réception des fonds ou du transfert des titres, les legs ou donations portant sur des espèces, des actifs bancaires, des actifs financiers cotés ou les parts ou actions d'OPCVM et assimilés sont comptabilisés dans un compte d'actif selon la nature du bien.

Les biens provenant de legs ou de donations et destinés à être cédés ne sont pas amortis. En cas de perte de valeur, la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La partie des ressources constatées en produit d'exploitation au cours de l'exercice, qui n'est pas encore encaissée ou transférée à la clôture de l'exercice, est comptabilisée dans une rubrique du passif dénommée « Fonds reportés liés aux legs ou donations » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds reportés ».

Ne sont pas concernées, les ressources dont la contrepartie est un bien reçu par legs ou donation déjà comptabilisé en immobilisation par nature à la date d'acceptation.

Les sommes inscrites au passif en « Fonds reportés liés aux legs ou donations » sont rapportées au compte de résultat au cours des exercices suivants, au fur et à mesure de la réalisation du legs ou de la donation, avec pour contrepartie le compte « Utilisations de fonds reportés ».

Produits et charges afférents aux biens destinés à être cédés :

A partir de la date d'acceptation et jusqu'à la date de cession, les revenus et les charges afférents aux biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés, sont inscrits en compte de résultat soit selon leur nature lorsque celle-ci est identifiable, soit à défaut dans les comptes « Autres charges sur legs ou donations » et « Autres produits sur legs ou donations ».

S'agissant du premier exercice d'application du règlement ANC N°2018-06, les montants inscrits en compte hors-bilan relatifs aux biens reçus par legs et donations non encore réalisés, ont été, pour l'essentiel, reclassés dans les comptes de bilan selon les nouvelles règles exposées ci-avant, avec une contrepartie en fonds reportés ou exceptionnellement en produits.

Autres éléments significatifs

1. Valeurs Mobilières de Placement :

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées à leur coût d'acquisition. Les moins-values latentes font l'objet d'une dépréciation. Cependant, les placements monétaires sécurisés sont valorisés à leur cours de réalisation à la date de clôture. Aucune provision n'a été constatée au 30 juin 2021.

Lorsque le contrat de capitalisation prévoit une possibilité d'arbitrage entre des supports en euros et en unités de compte, il doit être analysé comme un produit de placement unique, et non comme plusieurs placements séparés en fonction des supports de placement sous-jacents. En conséquence, aucun produit ne peut être considéré comme étant certain à la clôture.

En effet, même si la rémunération minimum du support euros est définitivement acquise, il subsiste un risque sur le capital investi en unités de compte. Les produits latents ne peuvent donc être comptabilisés en résultat qu'à l'issue du contrat.

Aucune plus-value latente sur ce type de contrat n'a donc été comptabilisée au titre de l'exercice.

A titre informatif, les plus-values latentes dégagées sur les trois principaux contrats de capitalisation de la fondation s'élèvent à 528K€.

Il a été décidé de ne pas reprendre les plus-values latentes comptabilisées sur les exercices précédents.

2. Subventions :

La Fondation verse trois types de subventions :

- ✓ Des subventions de recherche, dans lesquelles on distingue :
 - Celles versées à des chercheurs, qui sont proposées, après examen de chaque projet, par le Conseil Scientifique au Conseil d'Administration et votées par ce dernier.
 - Celles versées à l'Institut Jérôme Lejeune qui sont directement votées par le Conseil d'Administration.
- ✓ Des subventions diverses accordées à différentes associations.

Ces subventions sont comptabilisées au compte de résultat pour la totalité à la date d'approbation par le Conseil d'Administration.

- ✓ Des subventions de fonctionnement versées à l'Institut Jérôme Lejeune afin de financer :
 - Les dépenses de fonctionnement de l'Institut ;
 - Les dépenses de fonctionnement du Groupement de Coopération Sanitaire.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Valeur en début d'exercice	Augmentation	Diminution	Valeur en fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	384 466	70 399		454 864
Immobilisations incorporelles	384 466	70 399		454 864
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	266 708			266 708
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	3 013 260	229		3 013 489
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	342 518	27 139	8 724	360 933
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes		7 800		7 800
- biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés		834 532		834 532
Immobilisations corporelles	3 622 487	869 700	8 724	4 483 463
- Participations évaluées par mise en équivalence				0
- Autres participations				0
- Autres titres immobilisés	718 027			718 027
- Prêts et autres immobilisations financières	283 824		31 337	252 487
				0
Immobilisations financières	1 001 851		31 337	970 514
ACTIF IMMOBILISE	5 008 803	940 099	40 061	5 908 841

Immobilisations incorporelles

- Les immobilisations incorporelles sont constituées principalement :
- de sites internet dont la valeur brute au 30 juin 2021 s'élève à 314K€
 - et de plusieurs logiciels dont la valeur brute au 30 juin 2021 s'élève à 105 K€.

Immobilisations corporelles

1) Constructions :

Les constructions sont constituées des biens situés dans le 5^{ème} arrondissement de Paris, dont la valeur brute au 30 juin 2021 s'élève à 267 K€.

Conformément au règlement CRC 2002-10 du 12 décembre 2002, la valeur de ces biens étant supérieure à leur valeur nette comptable, aucun amortissement n'a été constaté sur l'exercice.

2) Autres immobilisations :

S'agissant des autres immobilisations, compte tenu de leur nature et de leur valeur, aucune décomposition n'a été requise.

Les postes installations, agencements et aménagements divers et matériels de bureau, informatiques et mobilier, incluent les travaux réalisés pour l'aménagement de l'hôpital Saint-Jacques et pour l'aménagement du sous-sol, dont la Fondation n'est pas propriétaire.

Ces travaux d'un montant global de 3 013 K€ ont été décomposés en application du règlement CRC 2002-06 du 12 décembre 2002.

Biens reçus par legs ou donations

Le poste « biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés » comprends :

- les montants inscrits en compte hors-bilan en N-1 relatifs aux biens reçus par legs destinés à être cédés et non encore réalisés à l'ouverture du premier exercice d'application du règlement,
- les biens reçus par legs au cours de l'exercice et destinés à être cédés.

Légitaire	Nature du legs	Valeurs non réalisées au 30/06/2021
AR	3 immeubles	139 557
BR	Biens mobiliers	1 300
TO	3 immeubles	88 333
TO	Biens mobiliers	85
JA	Biens mobiliers	594
LA	Biens mobiliers	3 638
LE	Biens mobiliers	2 126
MA	1 bien immobilier	78000
ME	Biens mobiliers	1181
MO	1 bien immobilier	375 000
BE	Terrain	11 077
LO	Terrain	832
RO	Biens mobiliers	2 099
BER	1 bien immobilier	120 000
TH	Biens mobiliers	10 709
Total général		834 531
Sous total mobilier		21 732
Sous total immobilier		812 799

Immobilisations financières

La dotation statutaire étant non-consomptible, le montant de cette dernière qui correspond aux valeurs historiques données lors de la constitution de la Fondation, est reclassé des valeurs mobilières de placement en autres immobilisations financières.

Contrats de prêt remboursable :

La Fondation a conclu en date du 10 février 2015 une convention de prêt pour la création d'un centre médico-psychopédagogique avec une structure Libanaise. Le centre a été ouvert en 2016.

Le solde du prêt s'élève à 90k€ au 30 juin 2021.

Ce prêt est totalement déprécié.

La Fondation a conclu en date du 19 mai 2016 une convention de prêt avec un organisme de recherche. Le prêt vise à soutenir le programme de recherche de thérapie cellulaire compassionnel à partir de cellules souches.

Le solde du prêt s'élève à 65k€ au 30 juin 2021. Il s'agit d'un prêt remboursable.

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Valeur en début d'exercice	Augmentation	Diminution	Valeur en fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	312 491	18 662		331 153
Immobilisations incorporelles	312 491	18 662	0	331 153
- Terrains				0
- Constructions sur sol propre				0
- Constructions sur sol d'autrui				0
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	165 470			165 470
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				0
- Installations générales, agencements aménagements divers	2481620	103 518		2 585 138
- Matériel de transport				0
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	307467	19 040	8 724	317 783
- Emballages récupérables et divers				0
- Immobilisations corporelles en cours				0
- Avances et acomptes				0
Immobilisations corporelles	2 954 557	122 558	8 724	3 068 391
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	0	0	0	0
ACTIF IMMOBILISE	3 267 048	141 220	8 724	3 399 544

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévue.
Les durées d'amortissement applicables par composants sont les suivantes :

- Gros Œuvre : linéaire sur 20 ans
- Menuiserie d'intérieur : linéaire sur 10 ans
- Sol Dur : linéaire sur 15 ans
- Sol Mou : 5 ans
- Préparation des sols : linéaire sur 10 ans
- Faux Plafonds : linéaire sur 10 ans
- Toiture : linéaire sur 20 ans
- Electricité : linéaire sur 20 ans
- Plomberie, Chauffage et Ventilation : linéaire sur 10 ans
- Peinture : linéaire sur 5 ans
- Déplombage : linéaire sur 5 ans
- Mobilier et Matériel technique du laboratoire : linéaire sur 5 ans

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 719 501 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Prêts	160 000	130 000	30 000
Autres	92 487		92 487
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	26 282	26 282	
Autres	396 308	396 308	
Charges constatées d'avance	44 424	44 424	
Total	719 501	597 014	122 487

Le poste « autres créances de l'actif circulant » comprend notamment les créances reçues par legs (créance de l'actif successoral) pour un montant de 292K€.

Produits à recevoir

	Montant
Charges sociales - produits à recevoir	6 801
Divers - produits à recevoir	70 000
Banque - Intérêts courus à recevoir	15 948
Total	92 749

Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	2 261 814				2 261 814
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves	895 140				895 140
Report à Nouveau	3 497 517	-42 717			3 454 800
Excédent ou déficit de l'exercice	-42 717	42 717	1 630 402		1 630 402
Situation nette	6 611 754	0	1 630 402		8 242 155
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	6 611 754	0	1 630 402	0	8 242 155

Provisions pour risques et charges

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	263 071		20 395		242 676
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	99 000	31 025	2 000		128 025
Total	362 071	31 025	22 395	0	370 701
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		31025	20 395		
Financières					
Exceptionnelles			2 000		

Informations sur le mode et la méthode de calcul des provisions :

Les provisions pour risques et charges sont déterminées en retenant uniquement les risques identifiés rendus probables par un évènement au cours à la clôture de l'exercice.

Le poste « Autres provisions pour risques et charges » comprend notamment :

- Une provision pour risque sur le prêt accordé à la structure libanaise pour 90K€ (maintenue au regard de la situation actuelle du pays),
- Une provision pour charge sur un protocole en cours de signature lié à un legs pour 28K€.

Engagements retraite :

La Fondation comptabilise une provision pour engagement de retraite et engagements similaires.

A leur départ en retraite, les employés de la Fondation perçoivent une indemnité conformément aux dispositions légales, en l'absence de convention collective applicable.

Le montant des engagements de retraite, calculé via le logiciel WebEngage, s'élève à 243 K€ au 30 juin 2021 contre 263 K€ au 30 juin 2020.

Les engagements sont provisionnés en totalité.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèse d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 0,79 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Table de taux de mortalité : (table INSEE 2021)
- Le taux d'augmentation annuelle de la rémunération : 1 %
- Le taux de rotation du personnel :
 - o inf. à 30 ans : 30 %
 - o inf. à 40 ans : 20 %
 - o inf. à 50 ans : 15 %
 - o 50 ans et + : 5 %

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 7 532 674 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an et à 5 ans au plus	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers	4 800		4 800	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	238 959	238 959		
Dettes fiscales et sociales	517 916	517 916		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	6 763 436	6 763 436		
Produits constatés d'avance	7 563	7 563		
Total	7 532 674	7 527 874	4 800	

Les autres dettes sont composées :

- Des subventions de recherche restant à verser :
 - o 2 011 K€ au profit de chercheurs dans le cadre du conseil scientifique
 - o 3 005 K€ de subvention de recherches votées dans le cadre du conseil d'administration
 - o 863 K€ de subvention au profit de l'institut Jérôme Lejeune
- Des subventions diverses restant à verser :
 - o 239 K€ au profit d'autres associations
 - o 644 K€ de subvention au profit de l'institut Jérôme Lejeune au titre des frais de fonctionnement

Les dettes concernant les entités liées s'élèvent à 2 307 K€ (subventions pour l'Institut Jérôme Lejeune pour 2 307 K€ relatives à des subventions de recherche et de fonctionnement).

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs – Factures non parvenues	115 506
Fournisseurs - FNP Espagne	4 827
Dettes provision pour congés à payer	151 601
Personnel - autres charges à payer	97 658
Charges sociales s/congés à payer	60 939
Charges sociales sur primes prov.	39 238
Etat - autres charges à payer	32 149
Total	501 918

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	44 423		
Total	44 423		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance	7 563		
Total	7 563		

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 15 948 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

Legs, donations et assurances-vie

Conformément aux dispositions du règlement 2018-06, le détail de la rubrique « Legs, donations et assurances-vie » figurant au compte de résultat est détaillée dans le tableau suivant :

PRODUITS	Montants
Montant perçu au titre d'assurance-vie	593 207
Montant de la rubrique de produits "Legs ou donations"	495 051
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	4 256 821
CHARGES	Montants
VNC des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	119 700
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0
Autres charges legs ou donations	182 744
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	159 503
Solde de la rubrique	4 883 133

Autres informations

Effectif

2020-2021	EFFECTIF ETP MOYEN SUR L'ANNEE		
	Hommes	Femmes	Total
Cadres	5	18	23
Employés	2	1	3
Contrat de Qualification	0	1	1
TOTAL	8	20	28

Engagements financiers

Engagements donnés

A la date d'établissement des comptes, la fondation n'a donné aucun engagement au profit des tiers.

En date du 25 juin 2010, l'Institut Jérôme Lejeune et le Groupe Hospitalier Paris Saint Joseph ont conclu une convention qui définit les principes fondateurs d'un Groupement de Coopération Sanitaire les associant. Dans le cadre de cette convention, l'Institut Jérôme Lejeune s'est engagé à financer le potentiel déficit de ce groupement. Le Conseil d'Administration de la Fondation Jérôme Lejeune s'est également engagé par délibération du 28 juin 2010 à assurer la compensation des déficits éventuels de ce groupement.

Engagements reçus

Engagements reçus	Montant en euros
Plafonds des découverts autorisés	366 320
Avals et cautions	
Autres engagements reçus	
Legs nets à réaliser	
Total	366 320

Les autres engagements reçus sont constitués par les legs qui ont été notifiés avant le 30.06.2021 et acceptés par le bureau du conseil d'administration postérieurement à la date de clôture.

Les donations temporaires d'usufruit non réalisées ne sont pas significatives à la clôture des comptes (montant inférieur à 10K€).

Contributions volontaires en nature

Contributions Volontaires	30/06/2021	30/06/2020
Ressources		
Bénévolat	126 933	228 351
Prestations en nature	19 110	
Dons en nature	428	379
Total	146 471	228 730
Emplois		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services	428	
Prestations	19 110	379
Personnel bénévole	126 933	228 351
Total	146 471	228 730

La fondation a bénéficié au cours de l'exercice des contributions volontaires en nature ci-dessous :

Prestations en nature :

Il s'agit d'un mécénat de compétences (mission d'accompagnement de développement de la stratégie internationale de la fondation) avec deux prestataires.

Les prestations ont été évaluées à 19K€ sur la base d'un tarif journalier équivalent à celui facturé habituellement par les prestataires.

Dons en nature :

Les dons en nature s'élèvent à 428€ et sont évalués en fonction de la valeur marchande des biens.

Bénévolat :

La fondation fait appel à des bénévoles : personnes externes et membres du conseil scientifique.

Le bénévolat a été valorisé à 127K€ au titre de l'exercice. Cette évaluation a été calculée sur la base d'un salaire Equivalent Temps Plein et d'un taux de charges sociales moyen pour 294 jours de travail.

Il est à noter que les membres du Conseil d'Administration, y compris les membres du bureau, ne perçoivent aucune rémunération et ne bénéficient d'aucun avantage en nature.

Analyse des fonds dédiés et des fonds reportés

Fonds dédiés

Ressources provenant de la générosité du public :

	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours de l'exercice	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restants à engager en fin d'exercice
	A	B	C	A - B + C
Centre Documentation	415 555	54 848	0	360 707
Respire 21	47 050	47 050	0	0
Bourse pré-Doc Entrec (ES)	110 237	0	9 030	119 267
Projet Comdidown (ES)	2 651	32	0	2 619
Manuel Bioéthique	0	0	9 249	9 249
Cellules souches	0	0	3 570	3 570
Europ'Affiches	4 183	1 487	0	2 696
Cibles 21	300	300	0	0
Embryon	26 391	11 205	0	15 186
Maladie Cri du chat	6 359	0	0	6 359
TOTAL	612 726	114 922	21 849	519 653

Fonds dédiés "Centre Documentaire" :
Le solde de fonds à engager en début d'exercice s'élevait à 415 555 €. Le montant des dépenses réalisées pour ce projet au cours de l'année s'élève à 54 848 €. Aucun nouveau don n'a été reçu au cours de l'exercice pour ce projet.

Fonds dédiés "Respire 21" :
Le solde de fonds à engager en début d'exercice s'élevait à 47 050 €. Le montant des dépenses réalisées pour ce projet au cours de l'année s'élève à 50 000 €. Aucun nouveau don n'a été reçu au cours de l'exercice pour ce projet.

Fonds dédiés "Pré-Doc" :
Le solde de fonds à engager en début d'exercice s'élevait à 110 237 €. La délégation espagnole a reçu durant l'exercice des dons à hauteur de 84 419 € et a engagé des dépenses à hauteur de 75 389€.

Fonds dédiés "Comidown" :
Le solde de fonds à engager en début d'exercice s'élevait à 2 651€. Le montant des dépenses réalisées pour ce projet par la délégation espagnole au cours de l'année s'élève à 32 €. Aucun nouveau don n'a été reçu au cours de l'exercice pour ce projet.

Fonds dédiés "Manuel Bioéthique" :
Le solde de fonds à engager en début d'exercice était nul. Le montant des dépenses réalisées pour ce projet au cours de l'année s'élève à 635 €. La fondation a reçu au cours de l'exercice des dons pour 9 884 €.

Fonds dédiés "Cellules souches" :
Le solde de fonds à engager en début d'exercice était nul. La fondation a reçu au cours de l'exercice un don de 3 570 €. Aucune dépense n'a été engagée au cours de l'année pour ce projet.

Fonds dédiés "Europ'Affiche" :
Le solde de fonds à engager en début d'exercice s'élevait à 4 183 €. Le montant des dépenses réalisées pour ce projet au cours de l'année s'élève à 1 487 €. Aucun nouveau don n'a été reçu au cours de l'exercice pour ce projet.

Fonds dédiés "Cibles 21" :
Le solde de fonds à engager en début d'exercice s'élevait à 300 €. La fondation a reçu au cours de l'exercice des dons pour 80 000 €. Le montant des dépenses réalisées pour ce projet au cours de l'année s'élève à 767 263,67 €.

Fonds dédiés "Manuel Embryon" :
Le solde de fonds à engager en début d'exercice s'élevait à 26 391 €. La fondation a reçu au cours de l'exercice un don de 39 000 €. Le montant des dépenses réalisées pour ce projet au cours de l'année s'élève à 50 205 €.

Fonds dédiés "Cri du chat" :

Aucune dépense n'a été engagée au cours de l'année pour ce projet. Aucun nouveau don n'a été reçu au cours de l'exercice pour ce projet.

Fonds reportés

Ressources provenant de la générosité du public :

	Valeur en début d'exercice	Augmentation	Diminution	Valeur en fin d'exercice
Fonds reportés - Legs ou donations		5 370 328	4 256 821	1 113 507
TOTAL Fonds reportés	0	5 370 328	4 256 821	1 113 507

Le compte de fonds reportés a été mouvementé comme suit au cours de l'exercice :

- A l'ouverture de l'exercice, les fonds reportés ont été reconstitués à hauteur de 5 210 826€. Ce montant correspond aux legs mentionnés dans les engagements hors bilan au 30.06.2020 et non réalisés.
- Les legs acceptés au cours de l'exercice ont été comptabilisés à hauteur des fonds reportés à hauteur de 159 502€.
- A la clôture de l'exercice, les fonds reportés ont été repris à hauteur de 4 256 821€, ce qui correspond à la part des legs réalisée au cours de l'exercice.

Compte de résultat par origine et destination au 30.06.2021

PRODUITS PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE N	
	TOTAL	Dont générosité du public
1 - Produits liés à la générosité du public	13 646 016	13 646 016
1-1 Cotisations sans contrepartie		
1-2 Dons et legs collectés	13 555 661	13 555 661
- Dons manuels	7 941 802	7 941 802
- Legs et autres libéralités	4 883 133	4 883 133
- Mécénat	730 726	730 726
1-3 Autres produits liés à la générosité du public	90 356	90 356
- dont produits financiers sur placements issus de la générosité du public	90 356	90 356
2 - Produits non liés à la générosité du public	498 531	
2-1 Cotisations avec contrepartie		
2-2 Parrainages des entreprises		
2-3 Contributions financières sans contrepartie		
2-4 Autres produits non liés à la générosité du public	498 531	
- dont ventes de livres	4 127	
- dont autres produits	106 661	
- dont manifestations payantes	-	
- dont produits financiers sur placements issus de la dotation statutaire	4 322	
- dont refacturation loyers locaux Institut Lejeune	351 602	
- dont loyers rue Galande	31 819	
3 - Subventions et autres concours publics	-	
4- Reprises sur provisions et dépréciations	18 567	
5 - Utilisation des fonds dédiés antérieurs	114 891	114 891
TOTAL	14 278 006	13 760 907
CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE N	
	TOTAL	Dont générosité du public
1 - Missions sociales	9 534 954	9 530 826
1 - 1 Réalisées en France	6 322 985	6 318 858
- Chercher	1 921 239	1 921 239
- Soigner	2 324 218	2 324 218
- Défendre	1 117 154	1 113 026
- Autres actions	960 375	960 375
1 - 2 Réalisées à l'étranger	3 211 969	3 211 969
- Chercher	2 902 738	2 902 738
- Soigner	-	-
- Défendre	168 836	168 836
- Autres actions	140 395	140 395
2 - Frais de Recherche de Fonds	1 764 928	1 658 267
2 - 1 Frais d'appel à la générosité du public	1 764 928	1 658 267
2 - 2 Frais de recherche d'autres ressources		-
2 - 3 Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics		-
3 - Frais de Fonctionnement	1 325 905	919 595
4 - Dotations aux provisions et dépréciations	-	
5 - Impôts sur les bénéfices	-	
6 - Reports en fonds dédiés de l'exercice	21 817	21 817
TOTAL	12 647 604	12 130 506
EXCEDENT	1 630 402	1 630 402

Le poste « Autres produits non liés à la générosité du public » comprend notamment la refacturation du loyer des locaux à Institut Jérôme Lejeune pour 352K€. Les charges de location des locaux figurent par ailleurs dans les frais de fonctionnement de l'Institut.

Compte d’emploi annuel des ressources collectées auprès du public 30.06.2021

EMPLOIS PAR DESTINATION	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur N	RESSOURCES PAR ORIGINE	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur N
EMPLOIS DE L'EXERCICE		RESSOURCES DE L'EXERCICE	
1- MISSIONS SOCIALES	9 530 826	1- RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC	13 646 016
1.1 Réalisées en France	6 318 858	1.1 Dons et legs collectés en France	13 524 060
- Chercher	1 921 239	- Dons manuels non affectés	7 732 287
- Soigner	2 324 218	- Dons manuels affectés	177 914
- Défendre	1 113 026	- Mécénat	730 726
- Autres actions	960 375	- Legs et autres libéralités non affectés	4 883 133
1.2 Réalisées à l'étranger	3 211 969	1.2 Dons et legs collectés à l'étranger	31 601
- Chercher	2 902 738	- Dons manuels non affectés	4 804
- Soigner	-	- Dons manuels affectés	26 797
- Défendre	168 836	- Mécénat	
- Autres actions	140 395		
2- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	1 658 267	1.3 Autres produits liés à l'appel à la générosité du public	90 356
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	1 658 267	- dont produits financiers sur placements issus de la générosité publique	90 356
2.2 Frais de recherche des autres fonds privés			
2.3 Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics			
3- FRAIS DE FONCTIONNEMENT	919 595		
TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE	12 108 688	TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE	13 646 016
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	21 817	3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	114 891
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	1 630 402	DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	
		RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	2 732 187
		(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	1 630 402
		(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	
		RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	4 362 589
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Missions sociales	58 385	Bénévolat	126 933
Frais de recherche de fonds	428	Prestations en nature	19 110
Frais de fonctionnement et autres charges	87 658	Dons en nature	428
TOTAL	146 471	TOTAL	146 471

Notes relatives au CER et au CROD

Les règles évoquées ci-après correspondent aux spécificités du compte de résultat par origine et destination (CROD) et du compte d'emploi des ressources (CER) élaborés en conformité avec le règlement ANC 2018-06 en vigueur.

Principes généraux d'établissement

Le compte de résultat par origine et destination recense l'ensemble des ressources et des emplois de la Fondation d'une part, celles et ceux relatifs à la générosité du public d'autre part. Il est établi à partir des données comptables générales et analytiques conformément au règlement ANC 2018-06. Il présente :

- l'ensemble des emplois et des ressources de l'association en adéquation avec les produits et les charges du compte de résultat (Colonne « TOTAL »),
- et plus spécifiquement, les ressources collectées par appel à la générosité du public sur l'exercice et sur les exercices antérieurs, ainsi que l'utilisation de ces ressources (Colonne « Dont générosité du public »). Ces ressources sont détaillées dans le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public

Modalités de passage des comptes annuels au compte d'emploi des ressources

✓ Les ressources

Ont été considérés en « ressources collectées auprès du public » les dons & legs issus de la générosité du public.

Ont été considérés comme étant des produits liés à la générosité du public, les revenus des placements des fonds issus de la générosité du public.

Les autres produits, non issus de la générosité du public, comprennent notamment :

- Les loyers versés pour la location des locaux du 48 rue Galande,
- Les produits financiers issus de la dotation statutaire,
- Les ventes de livres,
- Les manifestations payantes,
- Les locations de fichiers d'adresses,
- La refacturation d'une partie des loyers à l'Institut Jérôme Lejeune,

✓ Les emplois

L'organisation de la fondation repose sur trois pôles d'activité opérationnels :

- Les missions sociales de la Fondation Jérôme Lejeune sont toutes réalisées dans le respect de l'objet des statuts, qui est de « poursuivre l'œuvre à laquelle le professeur Jérôme Lejeune a consacré toute sa vie. » :
 - Chercher un traitement capable d'améliorer les facultés des personnes atteintes d'une déficience intellectuelle d'origine génétique et réduire les sur-handicaps ;
 - Soigner : les malades tout au long de leur vie grâce à une prise en charge médicale spécialisée (par des médecins et des paramédicaux de l'Institut Jérôme Lejeune) ;
 - Défendre : la vie et la dignité des personnes, notamment celles atteintes de trisomie 21 ou d'autres anomalies génétiques, de la conception à la mort ;
 - Autres actions : communiquer sur ces 3 missions auprès du grand public et des décideurs politiques et de santé ; assurer l'accueil des malades, l'hébergement d'un laboratoire et du personnel en charge de ses missions ; accompagnement du développement à international.
- Les frais de collecte de fonds,
- Les frais de fonctionnement

L'imputation des charges se fait de la manière suivante :

- Les subventions versées aux chercheurs et à l'Institut Jérôme Lejeune sont imputées en missions sociales, dans la rubrique « Chercher ».
- La subvention de fonctionnement versée à l'Institut Jérôme Lejeune est affectée en missions sociales dans la rubrique « Soigner ».
- Les charges de personnel sont imputées selon la fonction de chaque salarié soit en missions sociales, en frais de recherche de fonds ou en frais de fonctionnement.
- Les principales charges de l'hôpital Saint-Jacques (loyers nets de la refacturation partielle à l'Institut Jérôme Lejeune, charges et dotations aux amortissements des agencements) sont affectées de la façon suivante :
 - ✓ 1^{ère} clé de répartition fonction de la surface occupée entre la Fondation et l'Institut :
 - Fondation 41.32 % à répartir en fonction de la 2nde clé de répartition
 - Institut 58.68 % affectés en autres emplois
 - ✓ 2^{ème} clé de répartition fonction des effectifs de chacun des services de la Fondation :
 - Missions sociales 57.14 %
 - Frais de recherche de fonds 25.00 %
 - Frais de fonctionnement 17.86 %
- Les autres charges sont imputées facture par facture, par imputation directe selon leur nature.

Règles d'affectation par emploi des ressources issues de la générosité du public

La colonne « Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur N » du CER reprend l'affectation par emploi des ressources issues de la générosité du public.

Les missions sociales sont financées prioritairement par :

- les fonds dédiés,
- la générosité du public, dans le respect de la volonté des donateurs ou testateurs pour les dons et legs affectés,
- les produits issus de la vente de livres, exceptés ceux liés à la notoriété du Prof. Jérôme Lejeune et de la Fondation.

Sur l'exercice clos, 9 531 K€ des missions sociales ont été financées par la générosité du public.

Les frais de recherche de fonds sont prioritairement financés par :

- les ressources directement affectées,
- les produits issus de manifestations et de spectacles payants,
- les autres produits d'exploitation,
- la générosité du public,
- les produits issus de la vente de livres liés à la notoriété du Prof. Jérôme Lejeune et de la Fondation.

Sur l'exercice clos, 1 658K€ des frais de recherche des fonds ont été financés par la générosité du public.

Les frais de fonctionnement sont prioritairement financés par les produits autres que ceux issus de la générosité du public ou affectés aux missions sociales ou de recherche de fonds. Le solde est financé par les ressources issues de la générosité du public.

La part des loyers correspondant aux locaux occupés par l'Institut Lejeune d'un montant de 355 K€ est financée par la refacturation de ce montant à l'institut.

Sur l'exercice clos, 920 K€ des frais de fonctionnement ont été financés par la générosité du public.

Autres informations

Les missions sociales à l'étranger concernent :

- les subventions de recherche versées à des chercheurs à l'étranger
- les actions statutaires menées par la délégation espagnole.

Les fonds privés correspondent à des subventions reçues de fondations ou de sociétés et ayant fait l'objet de convention privée.

Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice

Le report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice sont de 2 732 187€.

Dispositions transitoires

Les dispositions transitoires du règlement ANC 2018-06 permettent lors de la première année d'application de présenter le compte de résultat par origine et par destination et le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public de l'exercice clos au 30.06.2021 établis selon les modèles prescrits par le règlement ANC 2018-06, sans colonne comparative au titre de l'exercice clos au 30.06.2020.

Ainsi le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public de l'exercice 30.06.2020 est présenté séparément à la fin de la présente annexe.

Il est rappelé que le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public de l'exercice 30.06.2021 a été établi selon le règlement ANC 2018-06 alors que le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public de l'exercice 30.06.2020 avait été établi selon le règlement du Comité de la réglementation comptable n° 2008-12 du 7 mai 2008 afférent à l'établissement du compte d'emploi annuel des ressources des associations et fondations modifiant le règlement du Comité de la réglementation comptable n° 99-01.

Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public 30.06.2020

EMPLOIS	Emplois de N = Compte de résultat	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur N
1- MISSIONS SOCIALES	8 357 899	8 110 108
1-1 Réalisées en France	6 070 211	75,8%
- Chercher	1 950 795	78,3%
- Soigner	2 316 556	53,4%
- Défendre	1 019 395	
- Autres actions	783 464	
1-2 Réalisées à l'étranger	2 287 688	
- Chercher	2 048 685	
- Soigner	-	
- Défendre	154 127	
- Autres actions	84 876	
2- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	1 749 180	1 694 201
2-1 Frais d'appel à la générosité du public	1 749 180	15,8%
2-2 Frais de recherche des autres fonds privés	-	16,4%
2-3 Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics	-	15,4%
3- FRAIS DE FONCTIONNEMENT	1 282 422	893 713
- dont frais de fonctionnement	925 826	8,4%
- dont charges financières et dotations aux amortissements	5 488	12,0%
- dont loyers locaux Insitut Lejeune	351 108	8,1%
- dont charges exceptionnelles		
		10 698 023
I- TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT	11 389 501	
II- DOTATIONS AUX PROVISIONS	30 000	
III- ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES	130 856	
IV- EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	0	
TOTAL GENERAL	11 550 357	
V- Part des acquisitions d'immo brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public		-
VI- Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public		
VII- Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		10 698 023
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Missions sociales		
Frais de recherche de fonds	379	
Frais de fonctionnement et autres charges	228 351	
TOTAL	228 730	

RESSOURCES	Ressources collectées de N = Compte de résultat	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur N
REPORT DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN DÉBUT D'EXERCICE		2 787 621
1- RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC	10 675 558	10 675 558
1-1 Dons et legs collectés en France	10 642 879	
- Dons manuels non affectés	7 368 747	
- Dons manuels affectés	235 451	
- Legs et autres libéralités non affectés	3 033 680	
- Legs et autres libéralités affectés	5 000	
1-2 Dons et legs collectés à l'étranger	17 139	
- Dons manuels non affectés	3 939	
- Dons manuels affectés	13 200	
1-3 Autres produits liés à l'appel à la générosité du public	15 541	
- dont produits financiers sur placements issus de la générosité publique	15 541	
2- AUTRES FONDS PRIVÉS	241 537	
3- SUBVENTIONS & AUTRES CONCOURS PUBLICS	-	
4- AUTRES PRODUITS (DONT PRODUITS FINANCIERS)	449 941	
- dont ventes de livres	6 254	
- dont autres produits	54 979	
- dont manifestations payantes	-	
- dont produits financiers sur placements issus de la dotation statutaire	911	
- dont refacturation loyers locaux Institut Lejeune	355 826	
- dont mise à disposition de personnel à l'Institut Lejeune	-	
- dont loyers rue Galande	31 973	
I- TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RÉSULTAT	11 367 037	
II- REPRISES AUX PROVISIONS	-	
III- REPORT DES RESSOURCES AFFECTÉES NON UTILISÉES DES EXERCICES ANTERIEURS	140 604	
IV- VARIATION DES FONDS DÉDIÉS COLLECTÉS AUPRÈS DU PUBLIC (cf. tableau des fonds dédiés)		9 748
V- INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	42 717	
TOTAL GENERAL	11 550 357	10 685 306
VI- Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		10 698 023
SOLDE DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN FIN D'EXERCICE		2 774 904
Bénévolat	228 351	
Prestations en nature		
Dons en nature	379	
TOTAL	228 730	